

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 AOUT 2016**

L'an deux mille seize, le 04 août à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Tramayes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel MAYA, Maire.

Etaient présents: Michel MAYA, Maurice DESROCHES, Robert MAZOYER, Jean-Marie BERTHOUD, Cécile CHUZEVILLE, Véronique MAZOYER, Olivier PARDON, Cédric DUBOIS, Amélie AUCAGNE, Daniel GERBIER, Maurice AUCAGNE, Dominique BONNIN, Anne ACCARY.

Absent excusé : Gérard DESRAYAUD (pouvoir à Maurice DESROCHES), Christelle STALLA (pouvoir à Olivier PARDON)

Secrétaire de séance : Amélie AUCAGNE

Membres en exercice : 15/ présents ou représentés 15, votants: 15

Convocation du 30/07/2016 - Publication du 10/08/2016

Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 08 juillet 2016 est adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR

Attribution du marché de travaux d'assainissement pour la rue de l'hôpital

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé de procéder, conformément au schéma directeur d'assainissement collectif, à la mise en séparatif du réseau assainissement dans le secteur de la rue de l'hôpital. Pour ce faire une consultation sous forme de procédure adaptée a été initiée. A l'issue de cette démarche, la commission d'appel d'offre, aidée par le Cabinet ICA Environnement, a examiné et classé les cinq propositions d'entreprises. Au vu des résultats, la commission propose de retenir l'entreprise SAS THIVENT de La Chapelle Sous Dun qui est considérée la mieux disante avec un montant total de travaux de 89 860,26 €ht.

Après avoir ouï l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Donne son accord sur la poursuite de l'opération,
- Décide de retenir la proposition de l'entreprise SAS THIVENT pour un montant de 89 860,26 € ht pour les travaux de mise en séparatif du réseau assainissement dans le secteur de la rue de l'hôpital.
- Donne tous pouvoirs au Maire et au Premier Adjoint pour mener à bien cette opération.

Dossier regroupement scolaire

Le Maire indique que le jury s'est réuni pour la première phases d'analyse des 37 propositions d'architectes reçues.

3 cabinets d'architectes ont été sélectionnés pour déposer une offre et une esquisse :

- CHA MOINS MELSENS ARCHITECTES
- Atelier d'architecture Mireille ROULLEAU
- AMD ARCHITECTES-INGENIEURS

Le jury se réunira le 21 octobre pour choisir un lauréat.

Bilans énergétiques communaux 2015

Le Maire demande à Olivier PARDON de commenter le bilan énergétique 2015 de Tramayes qui est tout à fait satisfaisant. Il apparait que le travail portant en particulier sur la régulation du chauffage porte ses fruits.

Dossier de travaux de l'ancienne gendarmerie

Le Maire fait un récapitulatif sur l'avancement du dossier de travaux de l'ancienne gendarmerie. Il rappelle qu'une demande de financement au titre de soutien à l'investissement public local (FSIPL) auprès de la direction des relations avec les collectivités locales à la préfecture. Malheureusement par courrier du 25 juillet 2016 le Préfet a indiqué qu'il ne donnait pas une suite favorable à cette demande.

Compte tenu de cet élément, et aussi d'un meilleur ajustement des coûts en matière d'ingénierie et

sur le taux de TVA applicable, le maire propose un autre plan de financement.

Condition d'accueil des deux familles de migrants

Le Maire indique que la famille afghane est arrivée samedi 30 juillet. L'appartement de l'OPAC qui leur est destiné n'étant pas prêt, ils ont été installés provisoirement dans le logement de La Poste initialement prévue pour la famille syrienne qui n'arrivera qu'en septembre.

Décisions modificatives budgétaires

Afin de faire face à une admission en non-valeur et d'attribuer un programme spécifique à l'opération de rénovation de l'ancienne gendarmerie, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de prendre les décisions modificatives budgétaires suivantes :

INVESTISSEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chap)- Opération	Montant	Article (chap)- Opération	Montant
2031 (20)-20162 : Frais d'études	97 615,00		
2031 (20) – B001 : Frais d'études	- 97 615,00		
	0,00		

FONCTIONNEMENT

Dépenses		Recettes	
Article (chap)- Opération	Montant	Article (chap)- Opération	Montant
6541 (65) : Créances admises en non- valeur	1600,00	6419 (013) : Remboursements sur rémunération	1600,00
Total Dépenses	1600,00	Total Recettes	1600,00

Questions diverses

Avenant contrat ICT pour maîtrise d'œuvre travaux chauffage de Vannas

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé, lors de la réunion en date du 20 novembre 2015, de confier au cabinet ICT pour un montant de 5 325,10 €ht une mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de chauffage de la résidence de Vannas. A l'époque l'estimation des travaux était de 51 700 €ht. Il indique que, lors de la réunion en date du 2 juin 2016, le Conseil Municipal a accepté de confier à l'entreprise DESCHAMPS les travaux pour un montant de 81 026,59 €ht.

Compte tenu de cette évolution du montant des travaux, le cabinet ICT souhaite que le montant de sa mission soit réévalué à 7 200 €ht

Après avoir ouï l'exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Accepte la modification du montant de la mission de maîtrise d'œuvre du cabinet ICT à hauteur de 7 200 €ht
- Autorise le Maire à signer un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre avec le cabinet ICT.
- Donne tous pouvoirs au Maire et au Premier Adjoint pour mener à bien cette opération.

Prêt de salle : Demande de prêt d'une salle pour les élections primaires de la droite et du centre par Monsieur Yoann Charlot, délégué LR de la 1ère circonscription de Saône et Loire le 20 et 27 novembre : le conseil municipal donne son accord avec gratuité en précisant bien que cet accord vaudra pour toutes les représentations politiques.

Embauche d'une agente de surveillance et technique.

Le Maire indique qu'il convient de recruter une personne pour s'occuper de la surveillance des enfants pendant les repas, la récréation et l'accompagnement des enfants lors des trajets -école élémentaire – cantine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

De recruter Madame BERT Brigitte en qualité d'agent technique contractuel à temps non complet :

- 8 heures hebdomadaires : surveillance pendant les repas et accompagnement des enfants lors des trajets - école élémentaire - cantine.
- Des heures complémentaires de ménage pourront être effectuées après accord de la salariée.
- De rémunérer Madame Brigitte BERT sur la base du SMIC horaire en vigueur.
- Le contrat de travail prendra effet le 01 septembre 2016 pour se terminer le 15 juillet 2017.
- De donner tout pouvoir au Maire pour la signature de tous documents à intervenir.

Droit de Prémption URBAIN

Le Conseil Municipal décide de ne pas user de son droit de préemption urbain sur la parcelle AH 305.

Chez BACCHUS : Pot de bienvenue par le nouveau propriétaire le mardi 09 août à 19h 00

Magasin GUITTAT Fleurs : celui-ci a décidé de se diversifier et a fait une demande de vente de vins et d'autres produits alcoolisés.

Fleurissement : Un laisser-aller du personnel est constaté. Il est souhaité qu'il y ait un meilleur soutien communal auprès des bénévoles.

Fin de la réunion du Conseil : 22 h 25

Prochain Conseil : vendredi 16 septembre à 20 h 30

Le Maire,

Les Membres,

Le Secrétaire,